

PROJET URBAIN CŒUR DE VILLE

BILAN DE LA CONCERTATION

12 juin – 10 septembre 2018



TABLE DES MATIERES

UN TERRITOIRE EN CONCERTATION	2
1. ORGANISATION DE LA CONCERTATION	3
1.1 OBJECTIFS ET ENJEUX.....	3
1.2 REGLES DU JEU	3
2. LE DISPOSITIF D'INFORMATION	4
2.1 LA REUNION D'INFORMATION	4
2.2 LES FLYERS ET AFFICHES	5
2.3 LA COMMUNICATION PAR INTERNET	6
2.4 LES EDITOS MEM'ORENS.....	7
3. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	8
3.1 LES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION	8
ATELIER « ESPACES PUBLICS » DU 28 JUIN 2018	10
ATELIER « MOBILITES » DU 4 JUILLET 2018.....	11
3.2 LA RENCONTRE COMMERÇANTS DU 5 SEPTEMBRE 2018	12
3.3 LE RESEAU SOCIAL COLIDEE	13
4. LES APPORTS DE LA CONCERTATION	14
4.1 EN MATIERE D'USAGES	14
UNE HALLE MULTI-GENERATIONNELLE ET MULTI-USAGES	14
UNE FREQUENCE SOUPLE ET EVOLUTIVE	15
ACCESSIBLE EN MODES DOUX ET TRANSPORTS EN COMMUN	16
ACCESSIBLE EN VOITURE	17
4.2 EN MATIERE D'INFORMATION PARTAGEE	18
UNE OFFRE DE STATIONNEMENT CARTOGRAPHIEE.....	18
L'OPPORTUNITE DE LA PROPRIETE MASSOT.....	19
ANTICIPER L'OPTION DE LA RD2	20
CONCLUSION	0

UN TERRITOIRE EN CONCERTATION

Le projet « Un cœur de ville convivial et commerçant » souhaite répondre à plusieurs enjeux majeurs pour la commune :

- Identifier un réel cœur de ville caractérisé par sa poly-centralité
- Faire **cohabiter** de façon harmonieuse habitations, services publics, commerces et associations
- Créer un lieu de rencontre intergénérationnel, convivial et accessible. Ce projet a fait l'objet d'une concertation **volontaire** importante depuis 2016 destinée à construire une **vision commune** des espaces qui le composent : 5 ateliers avaient été conduits au premier semestre 2016 par l'urbaniste Louis CANIZARES. La maison des projets urbains a quant à elle vu le jour en janvier 2017 et a permis une interaction régulière avec la population.

Du 12 juin au 10 septembre 2018 a eu lieu la concertation finale autour de ce projet. Ce nouveau temps d'intelligence collective à l'échelle communale s'est focalisé sur certains points de la phase 2 du projet, intégrant la réalisation de deux **halles** (l'une à vocation producteurs et commerces de bouche, l'autre à vocation sportive), de plusieurs **espaces publics**, de **lieux de stationnement** et de l'éventuel **réaménagement** de la RD2 en vue d'accueillir Linéo 7.

Dans le but de **préciser les usages** de ces espaces, d'identifier les enjeux de mobilités du cœur de ville et de recueillir des propositions très concrètes sur cette nouvelle centralité, un temps de participation physique et numérique a été animé par le cabinet **Parménion**, spécialisé en concertation.

Les participants aux différents ateliers ont apporté des idées très concrètes et souligné des enjeux très précis en matière d'offre commerciale, de mobilités et d'accessibilité.

Au-delà des contributions recueillies durant les temps d'intelligence collective, la concertation a permis d'identifier des **effets de levier** sur des sujets comme le stationnement ou l'anticipation d'une éventuelle phase **chantier** sur la RD2, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des **commerces** locaux et l'impact du projet sur ces derniers.

À l'arrivée, cette nouvelle phase de concertation a permis de préciser les contours du projet. Certains points de sa mise en œuvre nécessitent cependant d'être encore partagés dans cette volonté de dialogue interactif et partenarial.

1. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation publique autour du projet s'est déroulée du 12 juin au 10 septembre. Durant cette période, plusieurs dispositifs d'information et de participation du public ont été mis en place, répondant à des objectifs précis.

1.1 OBJECTIFS ET ENJEUX

- Préciser certains points très précis de la phase 2 du projet Cœur de Ville
- Définir les usages des espaces partagés du cœur de ville
- Imaginer en concertation les nouvelles mobilités du centre de la commune
- Recueillir des propositions concrètes de la part des habitants et des commerçants

La municipalité a souhaité s'appliquer un niveau d'exigence élevé autour de cette concertation, s'engageant à la **transparence**, à l'**écoute** de chaque opinion exprimée et à la **prise en compte** des grandes orientations définies lors des échanges.

La volonté municipale est illustrée dans les règles du jeu associées à cette concertation

1.2 REGLES DU JEU



Information : toutes les informations en rapport avec le projet sont communiquées



Accessibilité : la concertation est accessible aisément à tout participant volontaire



Transparence : chaque opinion est enregistrée physiquement et numériquement



Écoute : la municipalité tient compte des orientations soulignées

2. LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Un dispositif d'information des citoyens a été déployé autour de la concertation pour diffuser l'information et l'actualité autour du projet et pour inciter la population à partager son avis. La municipalité a souhaité faire preuve d'une transparence totale, publiant les informations techniques dont elle disposait. L'objectif : poser des bases solides à des discussions argumentées et constructives.

2.1 LA REUNION D'INFORMATION



Le lancement de la concertation a été matérialisé par la tenue d'une réunion d'information du public, le 12 juin 2018.

L'historique du projet et de la concertation associée y a été présentée. Les enjeux et objectifs du cœur de ville ont également été précisés.

Dans le but de mobiliser la population, Mme le Maire a souhaité tirer au sort 150 habitants de la commune, contactés et relancés pour les inviter à participer aux ateliers. Le tirage a été effectué par le conseil municipal des enfants de Saint-Orens.

Après une présentation détaillée de la phase 2, un temps de questions-réponses était dédié à apporter des précisions sur les contours du projet et à répondre aux interrogations citoyennes.

2.2 LES FLYERS ET AFFICHES

Les Saint-Orennais ont été informés de la concertation et des différents temps de co-construction à travers la distribution de flyers informatifs et d'affiches.



PROJET COEUR DE VILLE : LA CONCERTATION CONTINUE

Contribuez et co-construisez le Saint-Orens de demain !

SOYEZ NOMBREUX À PARTICIPER AUX ATELIERS !

Une plateforme de concertation numérique également disponible : www.colidee.com/st-orens

RENSEIGNEMENTS :
www.ville-saint-orens.fr

2 ATELIERS THÉMATIQUES :

- Atelier halle et espace publics**
Jeudi 28 juin 18h30
ESPACE MARCAISSONNE
- Atelier mobilités**
Mercredi 4 juillet 18h30
ESPACE MARCAISSONNE

1 RÉUNION DE RESTITUTION :

Lundi 10 septembre 18h30
ESPACE LAURAGAIS

 Saint-Orens de Gameville
www.ville-saint-orens.fr

 Saint-Orens de Gameville
www.ville-saint-orens.fr



Réunion d'information
AMENAGEMENT & FONCTIONNALITES
DU FUTUR COEUR DE VILLE

Mardi 12 juin 2018
à 19h, Espace Marcaissonne
13, bd du Libre Echange



-> Etat des lieux sur les différentes étapes du phasage des travaux
-> Présentation des aménagements envisagés à la fin du chantier à débattre avec les participants

Venez nombreux
nous comptons sur votre mobilisation !

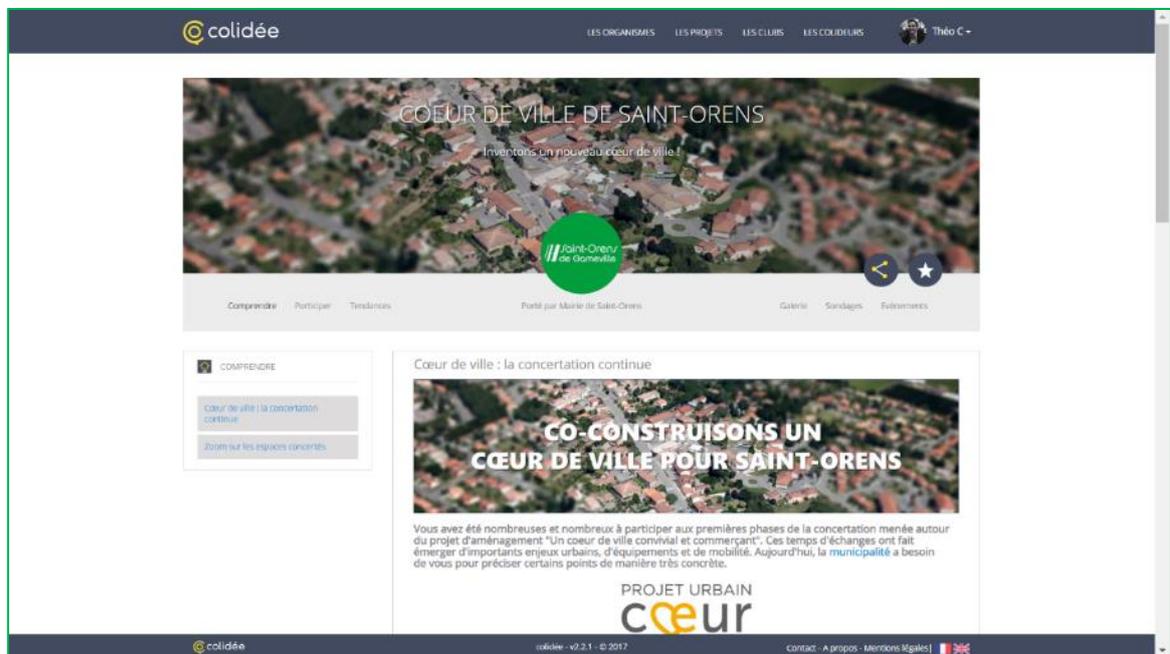
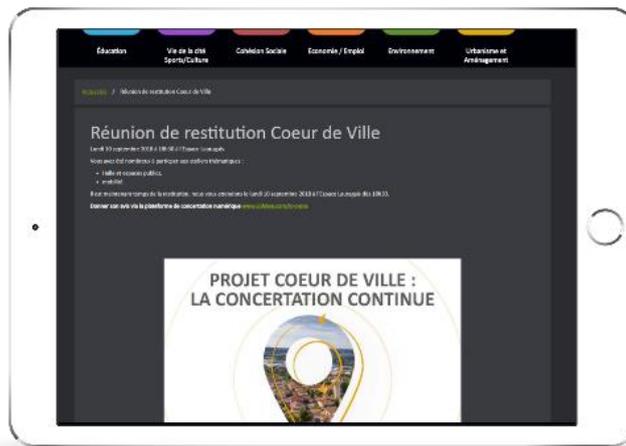
 Saint-Orens de Gameville
www.ville-saint-orens.fr

PROJET UTBA
cœur de ville

2.3 LA COMMUNICATION PAR INTERNET

Les canaux d'information physiques ont été complétés par une information digitale en ligne afin de permettre une accessibilité totale.

- Le site de la mairie de Saint-Orens a publié une information récapitulant les objectifs et l'organisation de la concertation
- Un espace numérique dédié a été ouvert sur le réseau social de concertation colidee.com/st-orens. Sur ce espace ont été partagés les fondamentaux du projet ainsi que son actualité. Une section « participer » a également été ouverte.



2.4 LES EDITOS MEM'ORENS



Le projet Cœur de Ville a été abordé dans les éditos du Magazine Mém'Orens publiés pendant cette période et un cahier central était entièrement dédié au projet cœur de ville.



Les cyclistes en sécurité sur le rond-point du Lycée

« Des travaux de modification de la bande cyclable située sur le rond-point du Lycée (Avenue de Revel) sont prévus pour cet été 2018. Les cyclistes pourront se déplacer sur une piste cyclable séparée de la chaussée afin d'empêcher tout stationnement gênant des voitures. De plus, cette piste sera à double-sens cyclable, ce qui évitera de couper l'Avenue de Revel à vélo dans la traversée du rond-point. Elle permettra également de rejoindre l'Avenue du Lycée en sécurité.

Enfin, l'arrêt Tisséo « Pins » (lignes 78 et 83) en direction de Revel sera déplacé juste avant le rond-point pour des raisons sécuritaires et d'accessibilité tandis qu'un arrêt pour les bus « arc-en-ciel » du département sera créé dans l'autre sens, juste avant le rond-point à proximité de l'entrée du Lycée. »

3. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

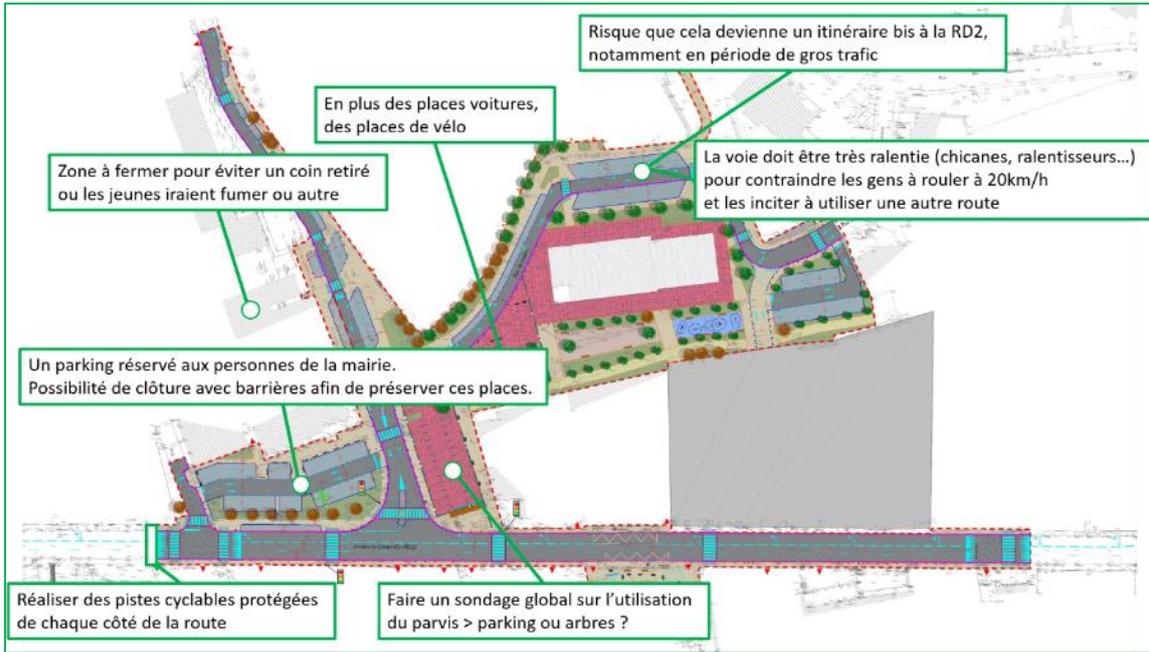
ATELIER HALLE ET ESPACES PUBLICS	ATELIER MOBILITÉS	RÉUNION COMMERÇANTS	RÉUNION DE RESTITUTION
			
JEUDI 28 JUN 18:30 Espace Marcaissonne	MERCREDI 4 JUILLET 18:30 Espace Marcaissonne	MERCREDI 5 SEPTEMBRE 20:30 Espace Lauragais	LUNDI 10 SEPTEMBRE 18:30 Espace Lauragais

Dans le but de rendre la concertation accessible à chaque Saint-Orennais intéressé par le projet, la municipalité a souhaité compléter les temps d'échanges **physiques** par un dispositif **numérique** dédié.

3.1 LES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION

Deux ateliers de co-construction ont été organisés durant cette période de concertation. Ils se sont déroulés de la façon suivante : après un **propos introductif** de Mme le maire et une **présentation** du projet par le cabinet Parménion, un temps de **questions-réponses** était destiné à préciser certains points de la phase 2 et à répondre aux interrogations.

Ensuite, les participants étaient invités à **se réunir par table** autour de cartographies et de supports papier pour pointer ensemble les services et aménagements souhaités, les points de vigilance identifiés ainsi que leurs remarques. En fin de séance, l'équipe municipale revenait sur certains points très précis du projet et répondait aux éventuelles questions complémentaires.



Tout au long des ateliers, des **tablettes** numériques ont été mises à disposition des participants pour leur permettre de poser leurs questions ou partager leur avis de manière anonyme. **Enregistrées** numériquement sur notre outil BrainstormIN, ces contributions étaient également **projetées** en direct.



ATELIER « ESPACES PUBLICS » DU 28 JUIN 2018



Le premier atelier de concertation du 28 juin était dédié aux espaces publics du projet Cœur de Ville. L'objectif : définir ensemble les **usages** précis de ces espaces et émettre des idées très concrètes sur leurs aménagements, les commerces installés et les services proposés.

L'atelier a généré des contributions **constructives** sur les usages imaginés de ces espaces : les participants ont émis la volonté de voir apparaître des lieux de vie **animés**, proposant **commerces** de proximité, **restaurants**, points de **dégustation** et **animations** culturelles.

L'idée principale est que ces espaces doivent convenir à tous : chacun doit pouvoir y trouver son compte dans les activités proposées, l'accessibilité des lieux et les heures et jours de la semaine à laquelle ces activités sont disponibles.

ATELIER « MOBILITES » DU 4 JUILLET 2018



Le second atelier s'est focalisé sur une thématique complémentaire à celle des espaces : les **mobilités**. Pour que le cœur de ville soit utile et s'adresse à tous, il est important que les solutions de mobilités qui y seront déployées soient adaptées.

Après la présentation générale du projet, les participants ont donc travaillé sur une cartographie afin d'identifier les principaux enjeux de mobilités du cœur de ville et les moyens les plus adaptés d'y répondre.

Pour finir, plusieurs dimensions de la mobilité ont été abordées, du réseau **cyclable** au **stationnement** en passant par la proposition de déploiement d'une **navette** communale.

L'enjeu du **stationnement** s'est révélé particulièrement saillant, tant pour les habitants que pour les commerçants. L'offre de stationnement est souhaitée **suffisante** mais surtout **adaptée** : il est nécessaire pour tous de répondre au phénomène des voitures ventouses. Nous le verrons plus après, ces réflexions ont abouti à une étude très concrète de la part de la municipalité.

3.2 LA RENCONTRE COMMERÇANTS DU 5 SEPTEMBRE 2018



Le 5 septembre 2018 s'est tenue une réunion d'échanges avec tous les commerçants de Saint-Orens invités par courrier. Cette réunion a réuni environ une quinzaine de commerçants et avait pour objectifs de les informer en **avant-première** des contributions recueillies pendant les deux premiers ateliers ainsi que de recueillir leur expertise d'usage comme leurs **questionnements** sur des points très précis du projet.

Le format de cette réunion était un échange à bâtons rompus avec l'équipe municipale.

De nombreux enjeux ont été abordés lors de cet atelier, les deux principaux étant la capacité de stationnement à horizon Cœur de Ville et l'éventuel réaménagement de la RD2. Les échanges ont permis à la municipalité et aux commerçants d'identifier ensemble des pistes de solutions.

Il semble d'abord essentiel **d'associer Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités** à la suite des réflexions et notamment sur l'arrivée de Linéo 7 et de la voie de bus dédiée.

Ensuite, commerçants comme élus et techniciens se sont accordés sur la nécessité de libérer des « poches » de stationnement et de renforcer la signalisation pendant les travaux. Deux sources éventuelles ont été identifiées : le parvis et la propriété Massot, prochainement acquise par la mairie.

Enfin, il semble important de déployer un stationnement différencié : un ensemble de parkings satellites (dont un destiné voire réservés au personnel communal et aux enseignants), en complément des parkings Cœur de Ville au stationnement limité par une zone bleue (destinés aux clients et aux visiteurs).

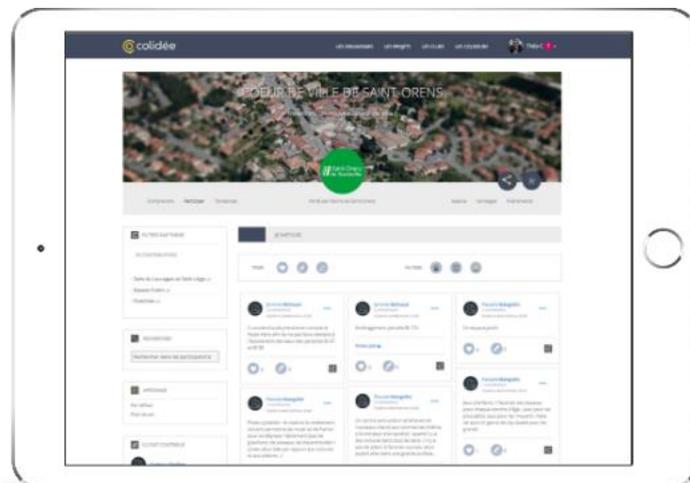
Cette rencontre a montré qu'une réflexion collective permet de partager des informations indispensables à la compréhension du projet et de ses différentes phases. Cette dynamique doit aujourd'hui se prolonger en partenariat.

3.3 LE RESEAU SOCIAL COLIDEE

Durant toute la période de concertation, le cabinet Parménion a mis à disposition du projet son réseau social de concertation Colidée à l'adresse colidee.com/st-orens.

Sur cette plateforme, les citoyens pouvaient retrouver **toute l'information et l'actualité** du projet Cœur de Ville.

Colidée permet également de **partager simplement son avis** en postant une contribution thématisée visible de tous.



4. LES APPORTS DE LA CONCERTATION

Les ateliers ont mis à contribution l'expertise d'usage des participants pour apporter de la profondeur au projet.

4.1 EN MATIERE D'USAGES

UNE HALLE MULTI-GENERATIONNELLE ET MULTI-USAGES

La halle doit **s'adresser à tous** : animée en semaine comme le weekend, le midi comme certains soirs, accessible aux jeunes comme aux moins jeunes. C'est bien la cohabitation des usages qui en fera un incontournable du cœur de ville.

La halle principale, à l'origine destinée à l'accueil de commerçants puis de producteurs locaux est aujourd'hui vue comme une opportunité de **dynamiser** le centre-ville à travers l'installation de **commerces et de producteurs locaux**, mais également **d'animations** diverses, de services de restauration et de **dégustation** ou d'évènements **culturels**.

Cette volonté d'usages partagés s'étend à la future halle de sport et aux espaces publics. Les participants souhaitent que ces lieux proposent des équipements variés s'adressant à tous.

Un point de **vigilance** a néanmoins été soulevé par les participants. Une nouvelle offre commerciale **ne doit pas se faire** au détriment des commerçants déjà installés sur la commune en proposant les mêmes produits ou services. Le déploiement de cette offre se fera faire en **partenariat** avec eux.

« **Quid de la sécurité de l'aire de jeu ? Des nuisances sonores ?** »

Les aménagements nécessaires seront réalisés pour garantir une zone apaisée et sécurisée. La municipalité souhaite trouver un équilibre avec la circulation. Voies ralenties (20 ou 30km/h), trottoirs surélevés, ralentisseurs... L'aire de jeu sera bien accessible à tous en toute sécurité.

UNE FREQUENCE SOUPLE ET EVOLUTIVE

Les réflexions en ateliers de co-construction ont fait ressortir une volonté de flexibilité quant à la fréquence d'animation de la halle.

Les premières contributions imaginent la présence de producteurs / commerçants **le weekend et/ou la semaine, mais aucune fréquence n'est figée, susceptible d'évoluer en fonction du succès rencontré.**

Le constat est le même pour les traiteurs et les espaces de **dégustation**/restauration : utiles le midi, ils doivent **trouver leur clientèle** pour fonctionner.

La municipalité est ouverte à l'étude de ce rythme au fil de l'eau et reste prête à faire évoluer la fréquence de la halle de manière **progressive**.

ACCESSIBLE EN MODES DOUX ET TRANSPORTS EN COMMUN

Pour accompagner le développement d'un cœur de ville convivial, apaisé et ouvert à tous, les participants ont insisté sur l'accessibilité à renforcer en centre-ville.

Le cœur de ville doit être accessible aux piétons à travers l'aménagement de **cheminements apaisés et sécurisés** (exemple de la coulée verte) ainsi que de **réorganisation des feux**, parfois mal adaptés aux usages.

Une demande de réseau cyclable amélioré sur la commune a également été formulée : **pistes sécurisées et continues**, offre suffisante de **stationnement** vélo etc.

L'arrivée de Linéo 7 au lycée doit s'accompagner d'une augmentation des fréquences du réseau de bus existant et permettre une meilleure desserte le dimanche. L'offre de transports de Saint-Orens doit être **encore plus attractive**.

Enfin, cette offre pourrait être complétée par **un service communal de navette** maillant la commune pour permettre aux habitants éloignés ou ne conduisant pas de rejoindre le cœur de ville. Cette solution permettrait aussi de développer l'intermodalité.

ACCESSIBLE EN VOITURE

La question de la voiture au sein du cœur de ville est un sujet longuement discuté en atelier. De nombreux participants, habitants ou commerçants, nous ont fait part de leur volonté de voir s'améliorer l'offre de stationnement sur la commune, tant en matière de **capacité** que de **fluidité**.

Une solution est d'ores et déjà envisagée : diversifier l'offre en fonction des usages :

- Un ensemble de parkings centraux en stationnement temporaire (zone bleue et arrêt minute) destinés aux clients des commerces et aux visiteurs
- Des parkings plus éloignés en stationnement permanent et destiné voire réservés aux agents municipaux, personnel de l'Education Nationale, commerçants et salariés du centre-ville.

Cette solution de zones bleues, **déjà expérimentée** sur la commune, permet d'éviter le phénomène de voiture ventouse en assurant un renouvellement des voitures garées. La durée autorisée en zone bleue étant modulable, il sera possible d'adapter au mieux ces zones aux usages fréquentation de commerces de proximité, restauration, écoles etc.)

4.2 EN MATIERE D'INFORMATION PARTAGEE

Si la concertation finale a permis de faire émerger un ensemble de contributions concrètes, cette période était également l'occasion pour la municipalité d'explicitier les contours du projet sur certains aspects précis.

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT CARTOGRAPHIEE

Interpellé sur l'offre de stationnement sur le cœur de ville, la municipalité a souhaité mener une **étude en parallèle** dans le but de cartographier une offre optimisée :



Cette cartographie intègre des principes de stationnement différencié à l'aide de parkings dits « satellites », dédiés voire réservés aux salariés du centre-ville. La capacité de stationnement à horizon cœur de ville est donc de **220 places** contre 123 aujourd'hui et propose une plus grande **fluidité** grâce à la généralisation des zones bleues.

« Les places seront-elles suffisantes pour l'ensemble des salariés sur centre-ville ? »

Le nombre de places de stationnement évoluera de 123 (aujourd'hui) à 220 (à horizon cœur de ville). De plus, les parkings satellites permettront aux salariés de se garer et de libérer de nombreuses places au sein des parkings « cœur de ville », à proximité des commerces. En globalité, le nombre de places sera plus important et le nombre de voitures ventouses réduit.

« De manière générale, le stationnement sera-il suffisant pour les saint-orennais ? »

La municipalité a souhaité anticiper le besoin de stationnement du mieux possible : Sur le domaine, privé, nous sommes allés voir les propriétaires pour leur proposer de financer les aménagements de stationnement devant leur propriété.

La rue de Lantourville, en sens unique, bénéficiera également de places. Nous envisageons de dédier certaines places au stationnement des salariés.

Nous sommes en train d'acheter la propriété Massot. Une fois cette propriété cédée, nous y créerons des places, car vous en avez besoin.

L'OPPORTUNITE DE LA PROPRIETE MASSOT

La mairie de Saint-Orens est actuellement en train d'acquérir la propriété Massot située à l'Est du cœur de ville.

Outre l'intérêt culturel, cet atout patrimonial représente une formidable opportunité **d'accompagner le développement** du cœur de ville, et ce dans tous les domaines :

En matière de patrimoine, cette propriété **mettra en valeur** le cœur de ville.

Sa localisation permettra de développer des **cheminements** doux sur le centre-ville, pour les cycles comme pour les piétons (à l'aide d'une coulée verte reliée au cœur de ville).

Cette propriété et notamment son parc représenteront un réel **poumon vert** de la commune, dans lequel les Saint-Orennais pourront se promener et se détendre.

Enfin, une partie du parc pourra être aménagée en **un espace de stationnement végétalisé temporaire**. Cet espace sera bien évidemment respectueux de son environnement au niveau architectural et pourrait préfigurer le futur stationnement de la Maison des Arts.

ANTICIPER L'OPTION DE LA RD2

L'aménagement de l'Avenue de Gameville (ou RD2) est aujourd'hui une **option**, mais il est important de s'y projeter. Il dépend de plusieurs conditions :

- Si la voie de bus destinée à accueillir Linéo 7 est « imposée » à la commune Par Tisséo-Collectivités ou l'Etat ou pas.
- Si les bénéfices d'une 3^{ème} voie sur ce tronçon de 400m sont avérés dans l'objectif d'aménager une zone apaisée et partagée.

Nous nous sommes aperçus que les avis sur ce sujet sont très divergents. Le sujet était parfois **mal compris et donc source de friction**. La concertation finale, et notamment la rencontre commerçants, a permis d'imaginer de premières pistes de solutions.

De premières idées ont émergé pour préparer au mieux un éventuel réaménagement :

- Continuer à réfléchir collectivement aux meilleures solutions et maintenir le dialogue avec les commerçants.
- Débloquer des solutions temporaires de stationnement pour la phase travaux.

L'objectif : se projeter collectivement dans la phase chantier pour anticiper les impacts de tels travaux, les solutions à y apporter ainsi que le phasage de leur réalisation si le réaménagement de la RD2 a lieu.

La municipalité a tenu à rappeler aux commerçants que l'aménagement de la RD2, s'il a lieu, ne débutera qu'une fois réunies des conditions satisfaisantes pour tous.

Il apparaît également essentiel de réassocier Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités sur ce sujet pour déterminer ensemble la configuration la plus adaptée à Saint-Orens.

« Quelle sera la fréquence de Linéo 7 lorsqu'il arrivera à Saint-Orens ? »

A ce stade du projet, l'équipe municipale insiste pour obtenir avant 2020, des études relatives à l'arrivée de Linéo 7 au lycée. Elle fera son possible pour assurer une fréquence de 7 à 8 minutes.

« Quelles sont les scénarios d'aménagement de la RD2 ? »

Les voies et les trottoirs (1m40) sont contraints. Pour le reste de l'espace, il pourra s'agir :
- soit d'une voie de bus dédiée (accueillant les vélos) et de deux voies de circulation (l'une de 2,80m et l'autre de 3m).

- soit de deux voies de circulation de 3m50

« Est-il possible de libérer le grand parvis pendant les travaux et de l'ouvrir au stationnement ? »

Nous avons déjà identifié 2 poches de stationnement potentiels : le grand parvis et la propriété Massot.

Pour accompagner ce déploiement de solutions, nous pourrions imaginer une signalétique importante, notamment à l'entrée de la ville, sur des grands panneaux ou sur les panneaux numériques.

CONCLUSION

Cette phase finale de concertation a permis de réels **apports** au projet « Cœur de Ville convivial et commerçant »

La réalisation d'un réel cœur de ville pour la commune fait l'objet d'une vision largement partagée : un lieu de **vie**, de **rencontre**, **animé** et **apaisé**. Il doit être accessible à tous, jeunes et moins jeunes, salariés, clients et visiteurs, la semaine comme le weekend, le midi comme le soir.

Les échanges ont permis de définir clairement l'ambition des halles, imaginées aujourd'hui comme un espace de **rencontre** proposant des **commerces** de proximité et des **producteurs** comme des **restaurants** et des **animations** culturelles ou de **dégustation**. Les jours et horaires d'ouverture de cet espace ne sont pas figés et sont susceptibles d'évoluer selon les besoins des habitants.

Les espaces publics et la future halle multisports sont définis de la même manière par les participants : des lieux ouverts à tous proposant des équipements multiples (jeux au sol, équipements sportifs modulables etc.)

On note également une volonté commune d'améliorer **l'accessibilité** au cœur de ville, et ce à tous points de vue.

Concernant les modes doux (piétons et cycles), **la mairie s'est engagée** à approfondir les réflexions sur des cheminements continus et sécurisés.

La question du stationnement, qui a fait débat a conduit à une proposition cartographiée de la part de la municipalité : cette réponse élaborée pendant cette phase finale est sans doute l'un des apports principaux de la concertation.

La concertation a également fait émerger des idées innovantes : une **navette** communale complétant le réseau de transports en commun et permettant à chacun d'accéder au cœur de ville ou plus généralement une réflexion collective sur la phase chantier du réaménagement de la RD2, en option à ce jour.

Notre recommandation : approfondir cette réflexion. Les échanges laissent en effet apparaître certains effets de levier à préciser comme le stationnement différencié ou l'aménagement de stationnement temporaire.

Cette phase finale démontre l'intérêt de co-construire avec les premiers concernés : les habitants et commerçants, qui vivent le centre-ville au quotidien. Il s'agit désormais de se projeter dans la réalisation du cœur de ville afin de bien anticiper ses impacts et d'imaginer ensemble les solutions les plus adaptées à tous les Saint-Orennais.